

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019**  
\*\*\*\*\*

L'An deux mille dix-neuf, le 22 Mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

**PRESENTS** : M. MELLET Eric, M. DENUX Bernard, Mme SORIANO Marie-Claire, Mme ALLEAU Amandine, M. KHADRI Ali, M. RICHOU-PICYK Jean-Luc, M. TENA Serge, Mme MERONO Laurence

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme ERARD Denise

**PROCURATIONS** : M. BANCILHON Christian à Mme SORIANO Marie-Claire  
M. SAILLY Claude à Mme MERONO Laurence

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme SORIANO Marie-Claire qui accepte et soumet au vote.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme SORIANO Marie-Claire

Pour : 10

**1/APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 Avril 2019**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2019.

Pour : 10

**2/ DEBAT SUR LE P.A.D.D. : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE (PIECE DU PLAN LOCAL D'URBANISME)**

M. le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que la commune est actuellement régie par un PLU qui a fait l'objet de plusieurs adaptations. Le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 juin 2018, a estimé que la révision générale du PLU était nécessaire au regard des résultats du bilan de celui-ci.

La commune s'est donc engagée sur la voie de la révision générale de son PLU afin de le rendre compatible aux dernières évolutions réglementaires (lois Grenelles, loi ALUR) et de déterminer de nouveaux partis d'aménagement pour les quinze prochaines années.

M. le Maire précise qu'il ne reste actuellement que quelques terrains privés et communaux disponibles à la construction. Ainsi, la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation afin de répondre à la demande de tous. De plus, le pôle santé va engendrer des emplois et donc des demandes d'accession à la location et à la propriété.

Mme FISSOT Aurélie du Cabinet GAXIEU présente le PADD du Plan Local d'Urbanisme qui est soumis au débat au sein du Conseil Municipal.

Lors du Conseil Municipal du 15 Avril 2019, une délibération nominative a été prise pour le remplacement d'un agent malade.

A ce jour, une délibération plus généraliste s'impose et ce pour l'année en cours, soit 2019. Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.

**Pour : 10**

**5/ CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE, ETUDES DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LES DOMAINES DES INFRASTRUCUTURES, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'URBANISME.**

Le marché à bon de commande pour la maîtrise d'œuvre a expiré. Une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée, de façon dématérialisée. Seules trois entreprises ont répondu. Au regard des dossiers et de leur composition, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont conclu que les dossiers étaient éligibles :

- 1) Azur Environnement
- 2) BE Gaxieu
- 3) SARL Opale

Au vu de l'analyse de ces offres, l'offre du bureau d'étude Gaxieu est retenue.

Le Conseil Municipal **DECIDE de retenir le Cabinet GAXIEU et DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour mener à son terme cette opération.

**Pour : 10**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40**

**La Secrétaire de Séance,  
Marie-Claire SORIANO**



**Le Maire,  
Éric MELLET**

